Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-05_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 05-08-2025-CM : Synthèse des flux financiers entre la commune et le CCAS en 2025

Le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales impose la présentation au comptable public de délibérations concordantes entre la commune et le CCAS lorsqu'il est procédé à la facturation de frais entre les entités.

Pour l'année 2025, ces frais sont les suivants :

FLUX FINANCIERS entre la commune et le CCAS	**Exercice 2025**			
	-> versé par la commune au CCAS	<- versé par le CCAS à la commune		
		Budget CCAS	RA de l'IC	RA Les Magnolias
Frais de gestion finances		3 702,06 €		
Frais de gestion RH		382,97 €	9 038,03 €	6 127,48 €
Contrat d'infogérance		445,42 €	445,42 €	445,42 €
Mise à disposition d'un agent (remplacement maternité)		22 485,52 €		
Subvention annuelle	80 000,00 €			
Concessions cimetières	7 658,07 €			
TOTAL	87 658,07 €	27 015,97 €	9 483,45 €	6 572,90 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-05_08_2025_CM-DE

Vu la délibération concordante du CA du CCAS en date du 16 décembre 2025
Vu l'avis de la commission Finances en date du 1er décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les flux financiers entre la commune et le CCAS pour l'année 2025 tels qu'exposés

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor